

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 25 octobre 2002

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Point 4 de l'ordre du
jour

Pour approbation

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/2002/4-A

26 septembre 2002

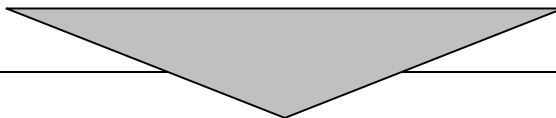
ORIGINAL: ANGLAIS

POLITIQUE CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES (2003-2007)

**Engagements renforcés en faveur des
femmes pour assurer la sécurité alimentaire**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice de la Division des stratégies et des politiques (SP): Mme D. Spearman tél.: 066513-2600

Analyste des politiques, SPP: Mme C. Räder tél.: 066513-2723

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

La Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 2000 a souligné la nécessité de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes comme moyens efficaces de combattre la faim et de stimuler un développement durable.

Depuis la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en 1995, le PAM s'est employé à mettre en oeuvre cinq Engagements en faveur des femmes qui sont liés aux principaux domaines d'activités prévus dans le Programme d'action de Beijing et qui reposent sur les rôles clés que jouent les femmes en gérant l'alimentation du ménage et en assurant sa sécurité alimentaire.

L'analyse détaillée de l'expérience tirée de la mise en oeuvre des Engagements du PAM en faveur des femmes, les consultations avec les organismes associés et l'évaluation thématique des engagements qui a été réalisée en 2001–2002 ont débouché sur la conclusion que ces derniers continuent d'avoir un rapport étroit avec les activités du PAM et devraient par conséquent être maintenus et renforcés.

La politique concernant la problématique hommes-femmes qui est exposée ci-après présente les résultats de l'analyse de l'expérience acquise ainsi que du processus de concertation, expose une série de mesures d'action positive en faveur des femmes et l'intégration systématique aux activités d'une perspective sexospécifique et propose pour la période 2003–2007 huit Engagements renforcés en faveur des femmes. S'ils sont approuvés par le Conseil d'administration, ils seront mis en oeuvre en concertation avec les gouvernements des pays hôtes et des pays donateurs, les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les organisations non gouvernementales (ONG) et les communautés bénéficiaires.

Les Engagements renforcés en faveur des femmes, qui représentent le prolongement des engagements antérieurs, tendent principalement à renforcer et à affiner les méthodes de mise en oeuvre. Ils prennent en considération les besoins nutritionnels particuliers des femmes à des époques critiques de leur vie, visent à promouvoir la participation des femmes et des filles aux activités appuyées par une aide alimentaire qui tendent à créer un capital humain et matériel et à les aider à en tirer avantage et ont pour but d'appuyer une participation effective des femmes et des filles dans la prise de décisions.

Les aspects novateurs des Engagements renforcés en faveur des femmes sont les suivants:

- **Contrôle accru des vivres par les femmes.** Les Engagements renforcés permettront aux femmes de mieux contrôler les vivres distribués: les carnets de ration de distribution aux ménages seront établis au nom des femmes et les produits alimentaires soit leur seront remis directement, soit leur seront livrés selon les modalités qu'elles préfèrent, ce qui garantira une pleine transparence du système de distribution. Il est envisagé de mettre à l'essai ces mesures dans des pays sélectionnés avant de les appliquer à plus grande échelle.
- **Accent plus marqué sur les adolescentes.** L'adolescence constituant une période critique de la vie —spécialement pour les filles, du point de vue aussi bien nutritionnel que social— il est proposé d'élargir les activités d'assistance du PAM, si des ressources peuvent être dégagées, pour appuyer également l'éducation secondaire et les activités vivres pour la formation en faveur des adolescentes partout où les disparités entre garçons et filles sont les plus marquées.
- **Vivres pour la formation.** Il est proposé, à titre d'activité nouvelle, de fournir une aide alimentaire pour appuyer les activités de formation des femmes et des adolescentes. Ces activités combineront une éducation à la nutrition et à l'hygiène et une formation à des métiers "vendables" et aux aptitudes indispensables à l'intégration à la société, notamment en



aidant les femmes à apprendre à lire, écrire et compter, et à prendre conscience des institutions juridiques, politiques et sociales qui constituent leur environnement.

- **Plaidoyer pour le rôle des femmes dans la sécurité alimentaire.** Il est envisagé d'entreprendre des activités de plaidoyer tendant à mettre en relief le rôle important que les femmes et les filles jouent dans la sécurité alimentaire des ménages. Ainsi, l'accent sera mis sur les avantages que les ménages et la société dans son ensemble tirent d'une situation dans laquelle les femmes sont mieux nourries et plus instruites, participent dans des conditions plus égales aux activités économiques et ont davantage voix au chapitre dans la prise de décisions.
- **Renforcement du personnel de sexe féminin.** En ce qui concerne les ressources humaines, tout en s'efforçant de garantir l'égalité entre les sexes dans toutes les catégories de personnel à tous les niveaux et pour les types de postes, le PAM s'emploiera tout particulièrement à accroître la proportion de fonctionnaires de sexe féminin à des postes de gestion des opérations d'aide humanitaire et de suivi au niveau des ménages dans tous les cas où des écarts entre hommes et femmes sont les plus marqués.



Projet de décision

Le Conseil d'administration approuve la politique du PAM sur la problématique hommes-femmes telle qu'elle figure dans le document WFP/EB.3/2002/4-A. Conformément à sa décision 2002/EB.A/4, il demande au Secrétariat d'apporter les modifications appropriées à la section correspondante de la Synthèse des politiques générales du PAM: Un outil de gouvernance (WFP/EB.A/2002/5-A/1) en remplaçant les paragraphes 38 et 39 par le texte suivant:

Le PAM demeure résolu à oeuvrer vers l'objectif de l'Organisation des Nations Unies qu'est l'égalité entre les sexes, comme indiqué dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995) et les documents de clôture de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000). Dans les efforts qu'il déploie pour permettre aux hommes, aux femmes et aux enfants qui ont faim d'avoir plus facilement accès à l'alimentation en périodes d'insécurité alimentaire aiguës et chroniques et pour contribuer à renforcer la sécurité alimentaire des ménages, le PAM considère qu'il a particulièrement pour vocation de travailler avec et pour les femmes.

Pendant la période 2003–2007, le PAM continuera de s'employer à intégrer une perspective sexospécifique, conformément à la résolution adoptée par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies en 1997, et en s'inspirant de l'expérience tirée de la mise en oeuvre de ses précédents Engagements en faveur des femmes (1996–2001), qui mettent l'accent sur les mesures d'action positive en faveur des femmes. Les huit Engagements renforcés en faveur des femmes pour 2003–2007 sont les suivants:

- i) Répondre aux besoins nutritionnels spécifiques des femmes enceintes et des mères allaitantes et —lorsqu'il y a lieu— des adolescentes et susciter chez elles une prise de conscience accrue des questions de santé et de nutrition.
- ii) Élargir les activités qui permettent aux filles de fréquenter l'école.
- iii) Veiller à ce que les femmes tirent des avantages au moins égaux des avoirs créés au moyen d'activités vivres pour la formation et d'activités vivres-contre-travail.
- iv) Aider les femmes à contrôler les rations destinées aux ménages distribuées dans le cadre de secours alimentaires d'urgence.
- v) Faire en sorte que les femmes soient également représentées au sein des comités de distribution de vivres et des autres organismes locaux participant à l'exécution des programmes.
- vi) Faire en sorte qu'une perspective différenciée par sexe soit intégrée systématiquement aux activités de programmation.
- vii) Contribuer à créer un environnement qui reconnaisse le rôle important que les femmes jouent dans la sécurité alimentaire des ménages et qui encourage aussi bien les hommes que les femmes à réduire les inégalités entre les sexes.
- viii) Progresser sur la voie d'une égalité entre hommes et femmes dans les domaines du personnel, des possibilités et des responsabilités et veiller à ce que les politiques de gestion des ressources humaines tiennent compte des spécificités des hommes et des femmes et offrent aux fonctionnaires la possibilité de concilier leurs priorités personnelles et professionnelles.



INTRODUCTION

1. Le PAM a pour mission de permettre aux hommes, aux femmes et aux enfants qui ont faim d'avoir accès à l'alimentation en périodes d'insécurité alimentaire aiguës et chroniques et de contribuer à garantir ainsi la sécurité alimentaire des ménages.
2. Outre la Définition de la mission du PAM (1994), de ses Engagements en faveur des femmes (1996–2001) et des autres politiques applicables¹, les éléments ci-après constituent le contexte de la politique élaborée par le PAM sur la problématique hommes-femmes: l'engagement pris par l'Organisation des Nations Unies d'œuvrer pour l'égalité entre hommes et femmes (et notamment parvenir à un équilibre entre hommes et femmes parmi le personnel des Nations Unies), tel que reflété dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995), les documents de clôture de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000)², la résolution du Conseil économique et social relative à l'intégration d'une perspective sexospécifique aux activités du système des Nations Unies (1997) et la Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies (2000)³. Le PAM s'emploie à promouvoir la réalisation de cet objectif en collaboration avec ses partenaires des pays hôtes, les gouvernements des pays donateurs, le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les organisations non gouvernementales (ONG) et les communautés bénéficiaires.
3. Dans le contexte général des efforts déployés par le système des Nations Unies dans ce domaine, le PAM considère qu'il a particulièrement pour vocation de travailler avec et pour les femmes afin de renforcer la sécurité alimentaire des ménages, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs —consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes qui souffrent de la faim, à éliminer d'ici à 2005 les disparités entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et secondaire et de réduire de trois quarts (entre 1990 et 2015) le taux de mortalité maternelle— qui ont été fixés dans la Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies⁴. Sans négliger aucun effort pour intégrer une perspective sexospécifique à ses activités, le PAM est conscient que l'application de ce concept suscite le risque que le souci d'égalité entre les sexes et la nécessité d'adopter des mesures spéciales pour combler le fossé entre hommes et femmes ne devienne invisible lorsqu'ils sont regroupés sous la rubrique de "l'intégration aux activités". Le PAM continue par conséquent de mettre l'accent sur les mesures d'action positive en faveur des femmes.

¹ PAM, 1994, exposé de la mission du PAM, Rome; PAM, 1995, Engagements en faveur des femmes (1996-2001); Favoriser le développement WFP/EB.A/99/4-A; De la crise au redressement WFP/EB.A/98/4-A; Synthèse des politiques générales du PAM: Un outil de gouvernance, WFP/EB.A/2002/5-A/1.

² Document intitulé "Les femmes en 2000: égalité entre les sexes, développement et paix au vingt-et-unième siècle".

³ La Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies (2000) souligne spécifiquement la nécessité "de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie, et de promouvoir un développement réellement durable." La déclaration qualifie l'égalité de valeur fondamentale et stipule que "l'égalité des droits et des chances des femmes et des hommes doit être assurée" (Résolution 55/2 de l'Assemblée générale).

⁴ Stratégie de mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies. Rapport du Secrétaire général (A/56/326).



LE RÔLE DES FEMMES DANS LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES MÉNAGES

4. Dans le monde en développement, la sécurité alimentaire des ménages pauvres ne peut être garantie que si tous les membres du ménage, hommes et femmes, y contribuent pleinement. Ce sont habituellement les femmes qui sont au premier chef responsables des travaux domestiques et des soins familiaux, en sus du travail rémunéré qu'elles accomplissent pour garantir la survie et la sécurité alimentaire de la famille, même en situation de crise.
5. Dans beaucoup de pays, la contribution des femmes à la production vivrière, l'accès qu'elles ont à l'alimentation et le contrôle qu'elles exercent sur la nourriture sont sérieusement limités par leur manque d'accès aux avoirs productifs (éducation, terre, crédit, etc.) et aux services connexes, à l'emploi, aux services de santé et à la formation sur les pratiques en matière de nutrition et de santé⁵. Les disparités entre les sexes, qui constituent une discrimination à l'égard des femmes et limitent leur contribution économique, peuvent avoir un coût social et économique élevé pour les individus, les ménages et la société dans son ensemble et entraver le progrès; ces disparités affectent également l'efficacité des opérations d'assistance.

Terminologie relative à la problématique hommes-femmes

Rôles dévolus par la société aux deux sexes: Les femmes et les hommes sont biologiquement différents, et chaque culture interprète à sa façon ces différences, créant ainsi dans la société des attentes sur ce que devraient être les comportements et les activités respectives des hommes et des femmes ainsi que des droits, des ressources et du pouvoir qui incombent à chacun. Cette attente de la société constitue le rôle dévolu par celle-ci aux hommes et aux femmes. La plupart des sociétés considèrent que ce sont essentiellement les femmes qui doivent s'occuper des enfants, et tirent de cette prémisse les autres rôles et normes qui s'appliquent aux hommes et aux femmes. Presque partout, les rôles dévolus aux hommes et aux femmes ont un effet de discrimination à l'égard de ces dernières en ce qui concerne les choix que s'offrent à elles dans la vie, leur accès aux avoirs et le poids qu'elles pèsent dans la prise de décisions. Cette discrimination non seulement se reflète dans les relations individuelles mais affecte toutes les institutions de la société⁶.

L'approche différenciée en fonction du sexe se distingue d'une approche axée exclusivement sur les femmes dans la mesure où elle prend en considération un aspect spécifique des relations et des structures du pouvoir dans la société, et des relations entre hommes et femmes, et met l'accent sur la nécessité de les comprendre au cas par cas. Cette approche met également l'accent sur les disparités qui existent entre hommes et femmes en matière d'emploi, de salaire, d'accès au capital humain et physique, de contrôle des ressources et d'avantages, et cherche à expliquer comment ces différences affectent les rapports de force entre hommes et femmes et ainsi leur capacité relative d'influencer les décisions prises au sein du ménage et de la collectivité⁷.

⁵ Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), 2001, page 52 et suivantes et 57.

⁶ BIRD, 2001, *Engendering Development through Gender Equality in Rights, Resources and Voices, A World Bank Policy Research Report*, Washington, page 34.

⁷ BIRD, 2001, page 34.



L'égalité entre les sexes est une manifestation de l'égalité entre hommes et femmes au regard de la loi, d'une répartition égale du pouvoir, de l'égalité des chances, notamment pour ce qui est de l'accès au capital humain (services de santé et d'éducation, etc.) et aux autres avoires productifs (terres, information, ressources financières, etc.), du principe "à travail égal, salaire égal" et de l'égalité d'influence, notamment sur le plan de la représentation politique⁸.

L'intégration d'une perspective différenciée par sexe est le processus qui consiste à évaluer les incidences pour les hommes et pour les femmes de toute mesure envisagée —lois, politiques et programmes— dans tous les domaines et à tous les niveaux. C'est une stratégie visant à faire des besoins et de la situation des femmes ainsi que des hommes un aspect faisant partie intégrante de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes dans tous les domaines de la vie politique et sociale de sorte que cette inégalité ne soit pas perpétuée. Si l'objectif ultime de cette intégration est de parvenir à l'égalité entre les sexes, elle n'exclut pas des mesures d'action positive afin de rétrécir puis de combler le fossé entre hommes et femmes⁹.

L'autonomisation est le processus d'acquisition d'un pouvoir et d'un contrôle sur les décisions et les ressources qui déterminent la qualité de la vie de chacun. Ce processus est fondé sur une prise de conscience des causes de l'inégalité et tend à mettre en oeuvre des mesures qui peuvent aider à surmonter les obstacles à l'égalité.

L'autonomisation ne peut pas être tenue pour acquise et doit être aidée et entretenue. Tout ce que l'on peut faire de l'extérieur, c'est donner aux femmes et/ou aux hommes les moyens d'avoir accès aux ressources économiques, sociales et politiques nécessaires pour qu'ils puissent prendre mieux en mains leur propre destin sur les plans économique et social et sortir de l'ornière de la pauvreté¹⁰.

Les mesures d'action positive sont les mesures temporaires tendant à améliorer la situation des personnes désavantagées en leur offrant des possibilités compensant leur situation défavorable. De telles mesures facilitent l'autonomisation en compensant les effets des désavantages, par exemple en réduisant les différences entre hommes et femmes. Les mesures d'action positive en faveur des femmes doivent disparaître dès que l'égalité entre les sexes a été assurée¹¹.

⁸ Organisation des Nations Unies, 1995, Déclaration et Programme d'action de Beijing, Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing; PNUD, 1995, Rapport sur le développement humain, New York, page 1; BIRD, 2001, page 35.

⁹ Conseil économique et social de l'ONU, Session de fond de 1997 (E/1997/66), Genève; PAM, Intégration des sexes: une évaluation globale (WFP/EB.2/98/9).

¹⁰ www.worldbank.org/poverty/empowerment et Kabeer, N. 1994, *Reversed Realities: Gender Hierarchies in Development Thought*, Londres.

¹¹ Commission des droits de l'homme du Conseil économique et social de l'ONU (E/CN.4/Sub/2000/11).



6. Des études ont montré que lorsque ce sont les femmes qui tiennent les cordons de la bourse, la situation économique et nutritionnelle du ménage tout entier est meilleure que lorsque ce sont les hommes qui contrôlent les ressources¹². Les femmes ont plus tendance que les hommes à consacrer le revenu familial à l'alimentation et aux soins des enfants, ce qui améliore la nutrition; elles ont davantage tendance à exercer un contrôle sur l'utilisation des aliments que sur celle des revenus liquides¹³; et ont moins tendance à vendre ou à échanger des aliments contre des articles non alimentaires¹⁴. Lorsque les femmes sont présentes pendant les distributions de vivres ou lorsqu'elles les reçoivent directement, il est également plus probable que les aliments reçus seront apportés à la maison et cuisinés pour tous les membres du ménage.
7. Les crises humanitaires et une pauvreté aiguës ou chroniques tendent à accentuer les disparités entre les sexes car, les ressources étant limitées, les femmes font l'objet d'une discrimination et sont censées consentir un sacrifice en mangeant moins. Dans les situations de conflit et de déplacement, les femmes sont souvent exposées à de nouveaux risques comme les mauvais traitements physiques et les violences sexuelles. En outre, en périodes de crise, une grande proportion des ménages finissent par être dirigés par des femmes, lesquelles doivent assumer une charge de travail supplémentaire à la suite de l'appel sur les drapeaux, de la disparition, de l'invalidité ou du décès du mari ou des fils¹⁵. En périodes de crise humanitaire, il existe un risque que les aliments ne parviennent pas entièrement jusqu'aux ménages bénéficiaires s'ils sont distribués aux dirigeants communautaires, qui les répartissent parfois sur la base de considérations politiques ou sociales. C'est également le cas lorsque les vivres sont distribués aux maris polygames, même lorsqu'il existe plusieurs unités familiales composées de femmes et des personnes, mineurs ou vieillards, qui sont à leur charge. Néanmoins, les situations de crise ont également offert des possibilités de changement qui ont pu être utilement exploitées pour mettre en oeuvre de nouveaux moyens d'améliorer l'accès des femmes à l'alimentation et le contrôle qu'elles exercent, par exemple en établissant les cartes de ration familiales au nom des femmes.
8. Il y a pendant le cycle biologique d'une femme des périodes pendant lesquelles elle a des besoins nutritionnels particuliers. Tel est notamment le cas avant et pendant la grossesse et lorsqu'elle allaite son enfant. Si une femme ne reçoit pas l'apport calorique et nutritif requis pendant cette période, sa propre santé et celle des nouveau-nés peuvent se trouver compromises. Les enfants exposés à ce type de malnutrition précoce meurent généralement en bas âge ou voient leur développement physique et mental entravé, ce qui perpétue le cycle de malnutrition et de pauvreté d'une génération à l'autre¹⁶.
9. La connaissance qu'ont les femmes des pratiques de nutrition et d'hygiène et les soins qu'elles fournissent aux enfants contribuent beaucoup à éviter la malnutrition chez les enfants. Des recherches ont également montré que l'éducation des femmes est l'un des

¹² Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), 1995, *Women: The Key to Food Security*, Quisumbing, A.R., Brown L.R., Feldstein, H.S., Haddad, L. et Peña C., Washington, page 9 et suivantes.

¹³ Par "contrôle" l'on entend un contrôle sur la répartition des avantages.

¹⁴ Walsh, M., 1998, *Women in Food Aid Interventions: Impacts and Issues*, L'heure du changement: l'aide alimentaire et le développement, PAM, Rome, 23–24 octobre, page 3.

¹⁵ PAM—Atteindre les populations dans des contextes de déplacement: Cadre d'action, WFP/EB.A/2001/4-C.

¹⁶ Aider les mères et les enfants durant les périodes critiques de leur existence, WFP/EB.3/97/3-B.



moyens les plus efficaces de réduire la pauvreté. Lorsque les femmes sont plus instruites et mieux informées, la productivité économique et la nutrition des enfants s'en trouvent améliorées¹⁷. En outre, élargir l'accès des femmes au capital humain et matériel et aux avantages qu'ils apportent a pour effet, à son tour, d'accroître la proportion du revenu familial consacré à l'éducation et à la santé.

10. Il apparaît aussi de plus en plus clairement qu'un ciblage des services d'éducation et de formation sur les adolescentes (pour leur apprendre à lire, écrire et compter, et pour les éveiller sur le plan juridique et social), joint à une aide alimentaire tendant à remédier aux carences en micronutriments, peut beaucoup renforcer la sécurité alimentaire aussi bien dans l'immédiat qu'à longue échéance.
11. Les ravages que cause le VIH/SIDA sont disproportionnés chez les femmes, lesquelles sont physiologiquement plus vulnérables à l'infection par le VIH et peuvent transmettre l'infection à l'enfant avant la naissance, lors de l'accouchement ou par le biais de l'allaitement. Les femmes pauvres, et particulièrement les adolescentes, sont vulnérables non seulement du point de vue physiologique mais aussi socialement dans la mesure où elles sont davantage exposées au chômage, à l'exploitation et aux sévices sexuels. L'épidémie a affecté les contributions que les femmes apportent à la sécurité alimentaire du ménage et au bien-être nutritionnel des enfants. Les femmes qui doivent s'occuper des malades ou qui le sont elles-mêmes n'ont pas le temps de se consacrer à des activités productives ni de fournir des soins intensifs à leurs enfants.
12. L'unité familiale —sous ses diverses formes et les différences socioculturelles et inhérentes au cycle naturel de la vie qui caractérisent les rôles respectifs de ses membres— est une valeur hautement prisée dans toutes les sociétés. Il s'agit là d'une réalité qui doit être reconnue et respectée par toute intervention de l'extérieur spécifiquement conçue en faveur des femmes. De plus, il faut faire comprendre clairement que les efforts déployés pour appuyer les femmes ne le sont pas au détriment des hommes mais ont au contraire un effet positif sur les ménages et la société dans son ensemble.

Les adolescentes—un groupe qui doit retenir davantage l'attention¹⁸

Comme les femmes, les adolescentes jouent un rôle dans la sécurité alimentaire. Elles produisent des aliments, gagnent leur vie, se procurent la nourriture et préparent les repas du ménage, s'occupent de leurs frères et sœurs cadets et en arrivent même à diriger le ménage, par exemple lors de situations d'urgence et de crises, y compris celle causée par le VIH/SIDA.

L'adolescence est une période critique de la vie. L'organisme se développe plus rapidement pendant l'adolescence qu'à toute autre période de la vie après la première année, et les changements physiques créent des besoins nutritionnels spéciaux, surtout chez les filles. Dès qu'apparaissent les menstruations, les adolescentes deviennent très susceptibles à l'anémie et

¹⁷ IFPRI, juin 2000, *Women: The Key to Food Security: Looking into the Household*, <http://www.ifpri.org/themes/mp17.htm>, *Research Topic: Gender and Intra-household Aspects of Food Security*.

¹⁸ Sous-Comité de la nutrition du Comité administratif de coordination de l'ONU, en collaboration avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), janvier 2000, Quatrième rapport sur la situation de la nutrition dans le monde, la nutrition tout au long du cycle biologique; King, E.M., 1994., *Educating Girls and Women: Investing in Development*, Banque mondiale, Washington; Kurz, K.M., 1994, *International Center for Research on Women, Adolescent Growth*, *SCN News*, No 11.



à d'autres carences en micronutriments qui peuvent entraver leur développement et, plus tard, avoir un effet négatif sur leur santé et celle de leurs enfants. Les grossesses chez les adolescentes supposent un risque beaucoup plus élevé de mortalité maternelle et infantile, d'accouchement avant terme et d'insuffisance pondérale à la naissance. Les adolescentes de familles pauvres tendent à abandonner leurs études rapidement et sont exposées à des rapports sexuels sans protection et par conséquent à l'infection par le VIH/SIDA.

Les recherches montrent que plus les filles fréquentent l'école longtemps, plus leur potentiel de développement sur les plans social et économique est élevé, moindre est le risque de faire l'objet de violences sexuelles ou d'être exposées à des rapports sexuels sans protection, plus elles se marient tard, plus les naissances sont espacées et moins elles ont d'enfants. Les filles plus instruites et mieux formées s'occupent également mieux de leurs enfants, lesquels risquent moins de souffrir de malnutrition.

Il faut s'efforcer de faire en sorte que les communautés prennent conscience de la corrélation qui existe entre tous ces éléments, ainsi que de créer un environnement qui encourage l'éducation et l'acquisition d'aptitudes utiles à la vie des adolescentes et qui décourage les grossesses précoces. En outre, élargir l'accès des adolescentes à l'éducation au-delà du niveau primaire ainsi qu'aux programmes de formation peut beaucoup contribuer à rompre le cycle de malnutrition et de pauvreté d'une génération à l'autre.

Des aliments enrichis peuvent être distribués aux adolescentes pour les encourager à fréquenter l'école et les établissements de formation et pour satisfaire leurs besoins particuliers en micronutriments. Ces aliments sont ciblés de la manière la plus efficace, sur les personnes qui en ont le plus besoin, lorsqu'ils sont consommés pendant la formation. Les biscuits enrichis en vitamine A et en fer et des aliments mélangés faciles à préparer contenant du sel iodé sont des produits idéaux pour de tels repas sur place¹⁹.

LES ENGAGEMENTS DU PAM EN FAVEUR DES FEMMES

13. La promotion de la condition de la femme et la problématique hommes-femmes sont des questions qui viennent en tête de l'ordre du jour du PAM depuis la Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Nairobi en 1985. En 1987, le PAM a défini les grandes lignes d'une politique sur la problématique hommes-femmes qui ont été approuvées par ce qui était alors le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire²⁰, afin, entre autres, de tenir compte des rôles différents des hommes et des femmes dans la répartition des tâches ainsi que des différences qui caractérisaient l'accès des uns et des autres aux ressources ainsi que le contrôle qu'ils exerçaient à cet égard. Cette politique, qui tendait à associer efficacement les femmes aux interventions appuyées par l'aide alimentaire du PAM, a été suivie par la publication de directives sectorielles applicables audites activités²¹.

¹⁹ Les centres de formation et de nutrition qui fonctionnent dans le cadre du Programme intégré de renforcement de la sécurité alimentaire administré par le PAM au Bangladesh sont un exemple de telles interventions axées sur les adolescentes.

²⁰ Stratégies d'aide alimentaire pour l'intégration des femmes en développement, PAM, Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA), 23 juillet 1987.

²¹ Directives sectorielles concernant l'intégration des femmes au développement: variables sexospécifiques dans les projets appuyés par une aide alimentaire, PAM, CFA 27/P/INF/4/1989.



14. L'initiative suivante du PAM dans ce domaine, c'est-à-dire les Engagements en faveur des femmes (1996–2001), a été lancée au moment de la Conférence mondiale sur les femmes qui a eu lieu à Beijing en 1995. Ces Engagements étaient fondés sur la prémisse selon laquelle il était indispensable de cibler les activités sur les femmes, en tant que participantes aux programmes et que bénéficiaires directes de l'aide alimentaire, pour faire en sorte qu'une proportion accrue des aliments distribués parviennent jusqu'à elles et jusqu'à leurs enfants.
15. Les cinq Engagements tendaient à réduire les inégalités entre hommes et femmes qui influent sur la sécurité alimentaire des personnes les plus pauvres²². Ces Engagements étaient les suivants:
- i) Garantir aux femmes un accès direct et une alimentation appropriée et suffisante.
 - ii) Prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions (en qualité de bénéficiaires ainsi qu'au sein de l'Organisation elle-même).
 - iii) Prendre des mesures constructives pour faciliter l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux (y compris en utilisant l'aide alimentaire comme levier pour obtenir des ressources additionnelles en faveur des femmes).
 - iv) Produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation.
 - v) Renforcer l'obligation redditionnelle en ce qui concerne les mesures adoptées pour réaliser les Engagements.
16. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs ont été fixés pour chaque Engagement, ce qui a été apprécié par de nombreuses parties prenantes, qui ont vu là un encouragement à l'adoption de mesures tendant à mettre les femmes au premier plan d'une Organisation orientée vers des activités opérationnelles. Ainsi, les Engagements du PAM ont même servi de modèle aux institutions associées²³.
17. Le PAM a réalisé plusieurs examens pour évaluer l'expérience tirée de la mise en oeuvre systématique des Engagements²⁴. La plupart d'entre eux ont porté sur les mécanismes institutionnels d'exécution et les évaluations qualitatives mais n'ont accordé qu'une attention limitée aux progrès quantitatifs accomplis sur la voie des objectifs fixés. Il ressort de ces examens que même si la problématique hommes-femmes a été prise en considération et si des mesures d'action positive en faveur des femmes ont été adoptées de plus en plus fréquemment à tous les niveaux et dans tous les domaines d'activité de l'Organisation, les Engagements requièrent néanmoins certains éclaircissements et

²² PAM 1995, Engagements en faveur des femmes (1996–2001); Intégration des sexes/spécificités: Une évaluation globale, WFP/EB.2/98/9.

²³ En 2001, par exemple, le HCR a publié un certain nombre d'engagements en faveur des femmes devant être mis en oeuvre avant la fin de 2002. HCR, 2001, *Respect Our Rights: Partnership for Equality, Report on the Dialogue with Refugee Women*, Genève.

²⁴ Rapport d'activité sur la mise en oeuvre des Engagements du PAM en faveur des femmes, WFP/EB.2/97/3-D; Intégration des sexes/spécificités: Une évaluation globale, WFP/EB.2/98/9; Engagements du PAM en faveur des femmes: Examen à mi-parcours de la mise en oeuvre, WFP/EB.A/99/4-B; Bureau de l'évaluation du PAM; mars 1999, Engagements du PAM en faveur des femmes: Examen à mi-parcours de la mise en oeuvre, Rapport de mission détaillé, préparé par D. Cammack, Rome.



révisions. Le processus de consultation entrepris en 2001/2002 et l'évaluation thématique de la mise en oeuvre des Engagements en faveur des femmes²⁵ ont confirmé ces conclusions, et les enseignements retirés et recommandations formulées à cette occasion ont inspiré la préparation de cette politique concernant la problématique hommes-femmes.

PRÉPARATIFS DE L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES

18. L'élaboration de la politique concernant la problématique hommes-femmes a été précédée d'un processus systématique et approfondi d'examen et de consultation avec les bureaux de pays, bureaux régionaux et services du siège du PAM, les organismes associés du système des Nations Unies, les gouvernements hôtes et la communauté des ONG.
19. Tous les bureaux de pays ont procédé à une autoévaluation, quantitative aussi bien que qualitative, des progrès qu'ils avaient accomplis dans la mise en oeuvre des Engagements ainsi que des contraintes auxquelles ils étaient confrontés²⁶. L'évaluation a été complétée par une recherche exhaustive des bonnes et des mauvaises pratiques et des enseignements à tirer de l'expérience dans les études de cas et les évaluations réalisées dans plus de 40 pays au cours des quatre années écoulées. En outre, il a été entrepris cinq nouvelles études de cas parmi des échantillons représentatifs de pays où avaient été entreprises des interventions allant d'activités essentiellement de développement à des opérations d'aide humanitaire²⁷. Des consultations avec trois pays hôtes ont complété la partie terrain des préparatifs de l'élaboration de la politique concernant la problématique hommes-femmes²⁸.
20. Les enseignements tirés de la mise en oeuvre des Engagements en faveur des femmes et la nouvelle politique proposée ont fait l'objet de larges discussions au PAM. Plus de 120 cadres moyens et supérieurs et conseillers de bureaux de pays, de bureaux régionaux et du siège et différents responsables nationaux de la problématique hommes-femmes ont participé à deux ateliers de consultation sur la nouvelle politique concernant la problématique hommes femmes. Les participants ont défini dans ses grandes lignes le canevas des Engagements renforcés en faveur des femmes pour la période 2003–2007. Il a également été entrepris une analyse, dans une perspective différenciée par sexe, de la situation des ressources humaines.
21. Les organismes associés des Nations Unies à Genève, New York, Paris et Rome ont été consultés sur leurs stratégies et leurs approches en la matière et sur leurs réactions concernant la politique sur la problématique hommes-femmes proposée par le PAM²⁹. Le

²⁵ WFP/EB.3/2002/6/6.

²⁶ Les résultats de cette évaluation seront reflétés dans le Plan stratégique et financier (2002–2005), WFP/EB.A/2001/5-B/1, page 38 et suivante.

²⁷ Des études de cas ont été entreprises par des équipes de consultants internationaux, hommes et femmes, de la Division des stratégies et des politiques du PAM en novembre 2001, en Chine, au Kenya, au Nicaragua, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone.

²⁸ Les pays hôtes dont les parties prenantes ont été consultées ont été le Mali, le Pakistan et le Soudan.

²⁹ Des consultations ont notamment été menées avec la FAO, le FIDA, l'OIT, l'OCHA, le Programme ONUSIDA, le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, le HCR, l'UNICEF, l'UNIFEM, l'OMS et la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.



Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les ONG internationales associées ont également été consultés.

22. Enfin, l'évaluation thématique de la mise en oeuvre des Engagements du PAM en faveur des femmes (WFP/EB.3/2002/6/8) a dégagé des constatations et des recommandations importantes dont il a été tenu compte dans l'élaboration de cette politique³⁰.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES EFFORTS D'INTÉGRATION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES DÉPLOYÉS PAR LES ORGANISMES ASSOCIÉS

23. La problématique hommes-femmes est une question qui affecte les activités de tous les organismes des Nations Unies, des gouvernements des pays hôtes, des donateurs et des ONG. Si ce thème est pleinement intégré aux programmes, il affecte le travail de tous les services, de la dotation en personnel à la formulation des stratégies et des politiques, aux opérations et aux évaluations. Mais ce processus d'intégration n'est ni automatique, ni facile, même si les agents ont été sensibilisés à la problématique hommes-femmes et sont résolus à promouvoir l'équité entre les sexes. Les enseignements tirés de l'expérience acquise par les organismes associés et par le PAM lui-même confirment que, pour être efficace, cette intégration exige une approche systématique au niveau de l'ensemble de l'Organisation, dont les principaux éléments sont les suivants:
- engagement des pays hôtes et des pays donateurs d'appuyer l'intégration systématique d'une perspective différenciée par sexe aux opérations approuvées;
 - engagement personnel au niveau des chefs de secrétariat et du personnel de direction, ce qui crée un environnement propice dans l'ensemble de l'Organisation;
 - une politique indiquant comment l'Organisation contribuera à la réalisation de l'objectif exposé dans la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies consistant à promouvoir l'égalité entre les sexes et à permettre aux femmes de réaliser leur potentiel au moyen d'engagements en rapport avec la mission de l'Organisation et qui sont bien compris par tous ses agents;
 - coordination des approches suivies par le système des Nations Unies —comme le bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le processus d'appel commun— et les programmes des gouvernements hôtes et des donateurs, par exemple dans le contexte des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, afin d'intégrer une perspective différenciée par sexe dans les analyses des pays et des cadres stratégiques et d'harmoniser et de coordonner les interventions;
 - conclusions avec les organismes associés d'arrangements contractuels spécifiant les engagements pris par l'Organisation et les conséquences de leur inobservation;
 - l'existence dans l'Organisation d'un climat professionnel caractérisé par un équilibre entre hommes et femmes afin d'éliminer les disparités entre les sexes dans les programmes et au sein de l'Organisation elle-même;
 - fixation d'objectifs globaux quantitatifs joints à des normes qualitatives claires et faciles à interpréter;

³⁰ Le Bureau de l'évaluation du PAM a demandé à des équipes de consultants internationaux et nationaux et de conseillers régionaux pour les programmes du PAM de réaliser des études de cas qui ont été menées au début de 2002. Les études ont porté sur la Colombie, le Mali, le Pakistan, le Soudan et Sri Lanka.



- formulation de directives qui spécifient comment les Engagements doivent être interprétés et efficacement mis en oeuvre;
- réalisation d'études de référence pour fixer des objectifs réalistes et définir un étalon de mesure des résultats;
- mécanismes systématiques de suivi et d'évaluation de tous les Engagements;
- formulation par l'Organisation d'un plan d'exécution reflété dans les programmes de travail annuels de toutes les unités;
- incorporation des dépenses relatives à la problématique hommes-femmes aux budgets ordinaires ainsi qu'aux fonds spéciaux extrabudgétaires;
- renforcement continu des capacités de l'Organisation et du personnel; et
- adoption de mesures garantissant que les directeurs de programmes soient tenus pour responsables de la mise en oeuvre de la politique.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS DU PAM EN FAVEUR DES FEMMES (1996–2001)

24. Les principaux enseignements retirés par le PAM de son année d'efforts de concertation et d'évaluation sont que si le ciblage des ses Engagements en faveur des femmes pour la période 1996–2001 était approprié, leur interprétation avait suscité certaines difficultés et que leur mise en oeuvre avait été inégale. Certains Engagements étaient plus faciles à mettre en oeuvre que d'autres et quelques pays ont obtenu des résultats qui ont même dépassé les objectifs fixés dans les Engagements, tandis que d'autres —pour différentes raisons— soit ne se sont pas pleinement impliqués dans le processus de mise en oeuvre, soit l'ont fait mais n'ont pas atteint les résultats souhaités. Il importera par conséquent de renforcer les modalités de mise en oeuvre.
25. Les principaux enseignements retirés de la mise en oeuvre des Engagements du PAM en faveur des femmes sont les suivants.

Programmation

26. La mise en oeuvre des Engagements a été couronnée de succès dans divers contextes de développement; l'expérience a été plus mitigée dans le cas de l'aide humanitaire. Dans des situations de crise aiguë, alors que les populations touchées et déplacées et les réfugiés dépendent totalement des rations distribuées, l'objectif primordial a été de "sauver des vies", ce qui a parfois conduit à accorder une moindre priorité à la problématique hommes-femmes. Pour citer l'un des partenaires consultés, la "tyrannie de l'urgence" ne doit pas empêcher d'intégrer une perspective différenciée par sexe à l'assistance humanitaire. Si l'on considère que la majeure partie des ressources du PAM est allouée à l'aide humanitaire, il faudrait définir des normes minimums et réalistes pour la mise en oeuvre des Engagements au cours de chacune des étapes d'une crise et d'une opération pour faire en sorte que les circonstances et les besoins des femmes soient dûment pris en considération.
27. Néanmoins, le PAM a joué un rôle majeur au niveau interorganisations pour intégrer une perspective sexospécifique à l'assistance humanitaire, dans le contexte du Groupe de référence sur la problématique hommes-femmes et l'aide humanitaire du Comité permanent interorganisations. Le PAM a participé à l'élaboration du module de formation à l'analyse différenciée par sexe des capacités et des vulnérabilités qui a été mis au point pour que la problématique hommes-femmes soit dûment intégrée à toutes les étapes du processus



d'élaboration des bilans communs de pays et aux activités ultérieures de planification. Pour les programmes d'urgence, le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont ensemble élaboré des directives pour les analyses socio-économiques différenciées par sexe. Un guide PAM/FAO pour l'intégration d'une perspective différenciée par sexe aux programmes d'urgence a été élaboré pour faciliter l'application desdites directives. Il énonce un certain nombre de principes clés pour la mise au point d'interventions d'aide humanitaire différenciées par sexe. Ces directives et principes ont été mis à l'épreuve sur le terrain et utilisés pour l'évaluation des opérations d'urgence.

28. Afin de constituer une solide base de connaissances au niveau des pays, une analyse différenciée par sexe devrait être systématiquement intégrée aux évaluations de la sécurité alimentaire des ménages réalisées par le PAM dans le cadre de ses activités d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) ainsi qu'aux évaluations des besoins.
29. Si l'on veut réduire le risque d'abus et d'exploitation des bénéficiaires, particulièrement de femmes et de filles, il est essentiel d'adopter des mesures pour garantir la transparence des opérations et permettre ainsi aux bénéficiaires, hommes et femmes, d'être informés du contenu des rations, des sites et horaires de distribution et des possibilités qui leur sont offertes dans le cadre des programmes.
30. La fixation d'un objectif global pour la distribution de rations gratuites aux femmes a permis d'accroître la quantité de produits qui leur sont livrés directement. Dans certains cas, cependant, cela a alourdi encore le travail des femmes, déjà chargées de multiples responsabilités. En outre, lorsque la sécurité ne peut pas être assurée, les femmes qui vont chercher des rations ont parfois été exposées à des actes de violence et des harcèlements. Il apparaît clairement qu'en pareille situation, il n'est pas nécessaire que les femmes viennent prendre livraison des rations, mais elles devraient au moins être consultées sur les modalités de l'organisation de la distribution. Parmi les mesures qui ont renforcé le contrôle des femmes sur les rations alimentaires, il convient de citer l'établissement des cartes de rationnement à leur nom, la modification des modalités de distribution pour leur permettre de recevoir plus facilement des rations (par exemple en rapprochant autant que possible les points de distribution de l'endroit où elles vivent) et la diffusion d'informations détaillées, suffisamment à l'avance, sur les modalités de distribution.
31. Souvent, la distribution d'aliments mélangés enrichis a permis de satisfaire les besoins particuliers des femmes en micronutriments pendant la grossesse et après l'accouchement. Les principaux problèmes rencontrés ont tenu à l'insuffisance des ressources et des produits dans la filière et au manque de connaissances des femmes sur les besoins nutritionnels des enfants et sur les pratiques de puériculture connexes.
32. La distribution de repas a généralement beaucoup contribué à accroître les taux de scolarisation et d'assiduité scolaire des filles.
33. Dans certaines régions, l'alimentation scolaire, à elle seule, n'a pas comblé l'écart entre la proportion de garçons et de filles qui fréquentent l'école et il a par conséquent été organisé des programmes de distribution de rations à emporter à la maison, qui ont réussi à accroître les taux de scolarisation des filles dans des proportions allant de 50 pour cent à plus de 300 pour cent dans les zones ciblées. En outre, il est manifeste que pour attirer les filles à l'école et les encourager à poursuivre leurs études, un certain nombre de conditions particulières doivent être remplies: personnel enseignant de sexe féminin, toilettes séparées et sécurité du trajet entre le foyer et l'école.
34. Plutôt que de simplement chercher à accroître la participation, c'est-à-dire le travail, des femmes aux activités vivres-contre-travail tendant à créer des avoirs physiques, il est



préférable de les encourager à participer à l'identification des avoirs devant être créés par ces activités, car elles auront ainsi plus de chances d'en bénéficier.

35. Les activités vivres-contre-travail doivent être conçues de manière à faciliter la participation des femmes (par exemple horaires de travail souples, travaux physiquement pas trop exigeants, garderies d'enfant).
36. Les activités vivres pour la formation (qui tendent à les sensibiliser, à leur apprendre à lire, à écrire et à compter, à les préparer à assumer des responsabilités et à leur inculquer des connaissances qui leur permettront d'entreprendre des activités génératrices de revenus) constituent un moyen plus facile de cibler les activités sur les femmes, de s'attaquer plus directement aux inégalités entre les sexes et à créer un capital humain qui puisse être plus facilement contrôlé par les femmes elles-mêmes.
37. Aussi bien les activités vivres-contre-travail que les activités vivres pour la formation doivent tenir compte des stratégies de survie et de subsistance des femmes et des contraintes sexospécifiques auxquelles elles sont confrontées (par exemple pour ce qui est de l'accès aux lieux publics).

Activités vivres pour la formation—Satisfaction des besoins concrets et stratégiques propres aux femmes et aux filles

Les activités **vivres-contre-travail** ou **vivres pour la création d'actifs** sont centrées sur la création d'actifs matériels et supposent un travail ardu. Toutefois, les actifs ainsi créés peuvent bénéficier à des personnes autres que celles qui y ont travaillé. Comme les femmes risquent plus d'être exclues des décisions touchant la création et la gestion des actifs, elles en tirent généralement des avantages moindres que les hommes.

Les activités **vivres pour la formation** sont différentes: elles tendent à créer un capital humain. Grâce à ces activités, l'investissement est fait dans l'être humain et y reste. Ceci rend les activités vivres pour la formation appropriées à tous types de situation, qu'il s'agisse d'activités de développement ou de secours humanitaires, ou même de situations de déplacement et de migration. Elles sont particulièrement appropriées pour les femmes et les adolescentes: elles sont physiquement moins exigeantes, peuvent être organisées de manière plus souple pour ce qui est des horaires et du lieu et peuvent être orientées vers des besoins concrets et stratégiques qui leur sont propres. La formation à des activités génératrices de revenu ou une éducation en matière de nutrition et d'hygiène sont liées au rôle traditionnel des femmes dans la société et sont axées sur les besoins concrets qui sont propres aux femmes et aux filles. Le fait de permettre l'acquisition d'aptitudes utiles dans la vie —qui tend à apprendre aux femmes et aux filles à lire et à compter, à assumer des responsabilités et à se familiariser avec les institutions sociales, politiques et juridiques du pays— a un objectif plus stratégique dans la mesure où il tend à promouvoir l'autonomisation des femmes. La formation peut combler le fossé entre les sexes —en ce qui concerne les connaissances, la prise de décisions et les avantages— causé par les désavantages que les femmes subissent au sein de la société.

C'est lorsqu'ils sont combinés que les deux types de formation sont les plus efficaces: la sensibilisation ne peut rehausser la situation sociale et économique des femmes que si celles-ci acquièrent les compétences et se voient offrir les possibilités nécessaires pour gagner leur vie, par exemple, en aidant les femmes à choisir un métier approprié et à gérer leurs entreprises. L'expérience montre que la formation aux activités génératrices de revenu doit être fondée non seulement sur ce que les formateurs peuvent offrir (souvent une formation à un artisanat essentiellement féminin) mais aussi sur les priorités des femmes, ainsi que sur une analyse de la viabilité des différents métiers et une évaluation des intrants complémentaires nécessaires (comme le crédit).



38. Des approches participatives, associant des bénéficiaires de sexe masculin et de sexe féminin, de la conception et de l'exécution des programmes sont essentielles si l'on veut que les activités vivres-contre-travail et vivres pour la formation soient mieux appropriées pour les femmes, et elles sont indispensables aussi au suivi et à l'évaluation des résultats.
39. Bien que les femmes soient aujourd'hui mieux représentées au sein des comités chargés de la distribution de l'aide alimentaire et des activités de création d'actifs, leur participation active a cependant souvent été limitée par leur manque d'instruction, d'expérience et de confiance. Des mesures tendant à renforcer la participation active des femmes sont aussi essentielles que celles qui visent à accroître leur représentation au sein des comités; tout aussi importants sont les moyens d'impliquer les femmes dans le ciblage, la sélection, l'exécution et le suivi des activités.
40. Dans le contexte d'une approche orientée vers les résultats, des études de référence devront être établies pour définir aux fins de la planification des objectifs réalistes et pour évaluer les résultats de la mise en oeuvre des Engagements à un stade ultérieur, mais de telles études n'ont pas été systématiquement réalisées. Dans une large mesure, les informations touchant la mise en oeuvre des Engagements n'ont été rassemblées ou estimées qu'au niveau des intrants et des produits.
41. Des données ventilées par sexe ont souvent été rassemblées ou estimées pour l'établissement de rapports destinés au siège, à Rome, mais n'ont pas été analysées ou systématisées suffisamment aux fins de planification et de gestion des programmes.
42. La mise en oeuvre des Engagements en faveur des femmes par l'entremise des partenaires demeure problématique, spécialement en périodes de crise humanitaire aiguë. Bien que les Engagements aient été de plus en plus souvent reflétés dans les accords contractuels conclus avec les partenaires, les mécanismes d'obligation redditionnelle sont insuffisants pour garantir leur exécution. Il faudra choisir avec plus de soin des partenaires qui attachent de l'importance à une participation active des femmes.

Plaidoyer

43. Les organismes associés ont loué le PAM pour avoir constamment centré l'attention, aux échelons mondial, national et local, sur le rôle que jouent les femmes dans la sécurité alimentaire. Il faut cependant aller plus loin et défendre activement la cause des femmes et des filles pauvres et désavantagées.
44. Si un plaidoyer plus actif en faveur de l'égalité entre les sexes pourrait donner des résultats, les bureaux de pays ont besoin de plus d'indications et leurs capacités doivent être renforcées dans ce domaine.
45. Pour être véritablement efficaces, les activités de plaidoyer doivent également être ciblées sur des hommes pour les responsabiliser et les encourager à participer activement à l'élimination des disparités entre les sexes. Il s'agit là d'un aspect souvent négligé de la Déclaration de Beijing de 1995³¹.

³¹ Organisation des Nations Unies, Département de l'information, 2001, Déclaration et Programme d'action de Beijing et Déclaration politique et document final de Beijing+5, New York, Article 25: "[Nous sommes résolu à:] encourager les hommes à participer pleinement à toutes les mesures adoptées pour promouvoir l'égalité."



Ressources humaines

46. Grâce aux mesures énergiques adoptées par le PAM pour recruter des femmes, la proportion de fonctionnaires de sexe féminin du cadre organique est passée de 18 pour cent en 1992 à 24 pour cent en 1996. En 2001, ce chiffre était de 37 pour cent, et l'objectif consistant à faire en sorte que 40 pour cent des fonctionnaires du cadre organique soient des ressortissants de pays en développement a été atteint. Entre 1999 et 2001, la moitié (49 pour cent) des fonctionnaires du cadre organique recrutés sur le plan international par le PAM ont été des femmes. En outre, les fonctionnaires du PAM, hommes et femmes, ont été traités sur un pied d'égalité aux fins des promotions.
47. En dépit de ces résultats, il faut aller plus loin pour remédier à la différence marquée entre hommes et femmes qui commence à la classe P-3 et s'élargit jusqu'à la classe D-1 (en 2001, 15 pour cent seulement des fonctionnaires de classe D-1 étaient des femmes).
48. Il y a également des différences entre hommes et femmes pour ce qui est des lieux d'affectation: au siège, à Rome, ainsi que dans les bureaux de liaison, le PAM est presque parvenu à l'équilibre parmi les fonctionnaires du cadre organique (48 pour cent de femmes), tandis que dans les lieux d'affectation considérés comme peu ou moyennement pénibles, il y a 37 pour cent de fonctionnaires de sexe féminin, tandis que ce chiffre est de 27 pour cent dans les lieux d'affectation considérés comme très pénibles. La proportion de sexe féminin aux classes P-5 et au-dessus dans les lieux d'affectation très pénibles n'est que de 14 pour cent (contre 28 pour cent de femmes globalement à ce niveau)³². Il faut accorder une plus grande attention à la réalisation d'un équilibre entre hommes et femmes à tous les niveaux et pour les types d'attributions, particulièrement en ce qui concerne les réaffectations des fonctionnaires recrutés sur le plan international à des postes de directeur de pays et directeur de pays adjoint, spécialement dans les lieux d'affectation considérés comme très pénibles³³.
49. Dans sa résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a instamment demandé au Secrétaire général "de chercher à accroître le rôle et la contribution des femmes dans les opérations des Nations Unies sur le terrain, en particulier en qualité [...] de membres d'opérations humanitaires"³⁴. L'Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels en périodes de crise humanitaire a également souligné la nécessité d'accroître le nombre d'agents de sexe féminin, particulièrement parmi ceux qui sont chargés d'assurer la sécurité et de distribuer ou de surveiller la distribution de vivres et d'articles non alimentaires.
50. La rotation des fonctionnaires de sexe féminin est en moyenne plus rapide que celle de leurs collègues masculins et, aux classes de départ, moins de femmes que d'hommes restent au service de l'Organisation.

³² Les données sont celles du 31 mai 2002.

³³ Bien que le pourcentage de directeurs de pays de sexe féminin n'ait cessé d'augmenter, 28 pour cent seulement des postes de directeur de pays et 17 pour cent des postes de directeur de pays adjoint étaient occupés par des femmes en 2001.

³⁴ Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.



51. La proportion de femmes parmi l'ensemble des agents recrutés localement, toutes catégories d'engagements contractuels confondues, n'était que de 26 pour cent 2001. Toutefois, parmi les administrateurs nationaux, la proportion de femmes était de 40 pour cent³⁵.
52. Bien que le PAM ait été l'un des premiers à recruter des femmes pour des affectations non traditionnelles, par exemple comme superviseurs des services logistiques, informaticiennes et spécialistes des logiciels, gardes de sécurité et conducteurs, il reste encore un long chemin à parcourir avant que l'équilibre entre les sexes soit assuré parmi ces catégories de personnel.
53. Les fonctionnaires ont accueilli très favorablement les politiques différenciées par sexe qui sont appliquées en matière de gestion des ressources humaines, comme celle concernant l'emploi des conjoints, les harcèlements, l'allaitement maternel, le programme de prix (y compris le prix de la Journée internationale de la femme) et la mise en place d'un système d'appui psychologique au personnel, et il y aura lieu de les élargir davantage, par exemple pour pouvoir accorder un congé de paternité et créer des garderies d'enfants.
54. Le processus de consultation sur les aspects sexospécifiques des politiques de gestion des ressources humaines a fait apparaître que l'Organisation devait revoir ses politiques à la lumière de deux éléments nouveaux: i) la décentralisation, qui s'est traduite par une diminution du nombre de postes disponibles au siège; et ii) la multiplication des opérations d'aide humanitaire et par conséquent l'augmentation du nombre de postes situés dans des lieux d'affectation très pénibles. Si l'on veut que l'Organisation puisse conserver à son service du personnel qualifié, le PAM devra mettre au point des méthodes pour identifier et prendre en considération les difficultés auxquelles se heurtent les fonctionnaires de sexe masculin et féminin qui doivent concilier une carrière au PAM dans de tels lieux d'affectation et leur vie personnelle.

Mécanismes institutionnels de mise en oeuvre des Engagements

55. L'Organisation devra mettre au point un plan de mise en oeuvre, élaborer des directives et déployer des efforts particuliers de formation pour diffuser et mettre systématiquement en oeuvre les Engagements.
56. Le système de gestion et d'appréciation des performances des fonctionnaires n'a pas été utilisé suffisamment, comme il était censé l'être, pour tenir les directeurs de programmes responsables de la mise en oeuvre des Engagements en faveur des femmes et du recrutement de fonctionnaires de sexe féminin. Dans le premier cas, cela a été dû dans une certaine mesure au fait que, pour la plupart des Engagements, la situation initiale n'était pas connue et il n'existait aucun système qui permette de rendre compte des efforts entrepris ainsi que des résultats obtenus. S'agissant des objectifs de recrutement, les directives et circulaires du Directeur exécutif à ce sujet semblent avoir été plus efficaces.
57. Dans les bureaux de pays, les questions relatives à la problématique hommes-femmes ont généralement été déléguées à des fonctionnaires en début de carrière, presque toujours de sexe féminin, tandis que les fonctionnaires de rang plus élevé ne s'y sont pas suffisamment impliqués. Généralement, il faut encourager davantage les fonctionnaires de sexe masculin à s'intéresser à la problématique hommes-femmes ou à la défendre plus énergiquement, encore que, globalement, hommes et femmes soient plus sensibilisés à cet égard.

³⁵ Les données sont celles du 31 mai 2002.



58. Dans certains pays où les causes de l'inégalité entre les sexes sont très complexes ou dans les bureaux de pays dont la direction n'est pas très familiarisée avec la question, les plans d'action annuels concernant la problématique hommes-femmes se sont avérés utiles. Malgré tout, ces outils sont généralement restés le propre des fonctionnaires responsables et ne sont pas devenus un "bien commun" du bureau de pays, c'est-à-dire n'ont pas été pleinement intégrés à l'ensemble du programme de travail du bureau.
59. Bien que les dépenses encourues au niveau des pays pour les activités liées à la problématique hommes-femmes aient de plus en plus été intégrées aux budgets des programmes, beaucoup de programmes et d'initiatives spéciales ainsi qu'un certain nombre de postes dont les titulaires sont spécialisés dans la problématique hommes-femmes continuent de dépendre de contributions extrabudgétaires des donateurs et d'allocations spéciales au titre du budget des services administratifs et d'appui aux programmes (AAP). Des contributions spéciales à cette fin ont été fournies par les gouvernements des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la Norvège, des Pays-Bas (au titre de sa subvention pour l'amélioration de la qualité) et du Royaume-Uni (dans le cadre du programme de renforcement des institutions). Depuis le milieu des années 90, les crédits alloués au titre du budget AAP pour les initiatives concernant la problématique hommes-femmes ont dépassé d'un tiers les contributions spéciales des donateurs. Toutes ces ressources ont permis de financer en partie les dépenses de personnel afférentes aux services des conseillers pour la problématique hommes-femmes aux échelons régional et national et ont très utilement contribué à renforcer les capacités du personnel grâce à la préparation conjointe de directives interorganisations, à la formation du personnel du PAM et des organismes associés, à des études sexospécifiques et à des activités de plaidoyer.
60. Il ne faut pas sous-estimer la nécessité de mener un effort continu de renforcement des capacités et de formation (y compris des formations de remise à niveau), spécialement dans le contexte des opérations d'aide humanitaire, qui sont caractérisées par une rotation rapide du personnel et la participation d'un grand nombre de nouveaux partenaires.

ENGAGEMENTS RENFORCÉS EN FAVEUR DES FEMMES POUR 2003–2007

61. Les Engagements du PAM en faveur des femmes (1996–2001) conservent toute leur validité mais, pour tenir compte des enseignements tirés de leur mise en oeuvre au cours des six dernières années ainsi que des principales recommandations issues de l'évaluation thématique, il y a lieu de les reformuler.
62. Le PAM propose pour la période 2003–2007 huit Engagements renforcés en faveur des femmes, assortis d'objectifs aux échelons mondial ou national (tels qu'indiqués) que l'Organisation considère comme mesurables et pense atteindre d'ici à 2007 au plus tard. Les Engagements renforcés englobent les aspects connexes de programmation, de plaidoyer et de gestion des ressources humaines et tendent à garantir la sécurité alimentaire des ménages (voir annexe I). Ils s'appliqueront aux activités de développement et aux opérations d'aide humanitaire.

Programmation

63. Dans sa programmation, le PAM s'attachera à exploiter le rôle important que jouent les femmes dans l'alimentation des ménages pour contribuer ainsi à sauver des vies humaines et à garantir la sécurité alimentaire. Il est envisagé une double stratégie: i) des mesures d'action positive en faveur des femmes tendant à rehausser leur condition et à leur



permettre de réaliser leur potentiel; et ii) des mesures d'intégration systématique aux activités de la problématique hommes-femmes d'une perspective différenciée par sexe.

64. Comme c'est dans la catégorie des activités de développement que les Engagements du PAM en faveur du PAM ont été les mieux mis en oeuvre, l'accent sera mis désormais, dans le contexte des Engagements renforcés, sur les opérations d'aide humanitaire. Au cours des premières phases, les plus difficiles, d'une situation d'urgence ou d'insécurité, il faudra décider de la mesure dans laquelle les Engagements renforcés pourront être appliqués. Néanmoins, l'Organisation est résolue à ne négliger aucun effort pour mettre en oeuvre chacun des Engagements renforcés dès que les circonstances le permettront. Il sera défini des niveaux minimums de mise en oeuvre des Engagements à chacune des étapes des opérations d'aide humanitaire.

Engagement renforcé I: Répondre aux besoins nutritionnels spécifiques des femmes et des mères allaitantes et —lorsqu'il y a lieu— des adolescentes et susciter chez elles une prise de conscience accrue des questions de santé et de nutrition.

65. Lorsqu'elles sont enceintes ou lorsqu'elles allaitent leur enfant, les femmes ont besoin d'un apport accru en calories, en protéines et en micronutriments. Celles qui abordent la grossesse en état de sous-alimentation ou qui ne prennent assez de poids pendant la grossesse risquent davantage d'accoucher d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale. Pour les nouveau-nés souffrant de malnutrition, le risque de mortalité pendant la première semaine est plus élevé. Une malnutrition précoce peut entraîner un risque accru de maladie et d'atteinte aux capacités physiques et mentales qui peuvent persister jusqu'à l'âge adulte. Les effets de la malnutrition pendant l'enfance et l'adolescence sont particulièrement dévastateurs pour les filles: celles qui souffrent de malnutrition pendant leur enfance sont également plus exposées à la malnutrition pendant l'adolescence et lors de la première grossesse et risquent davantage d'accoucher d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale, ce qui perpétue le cycle de malnutrition d'une génération à l'autre. Cet effet est encore aggravé si la première grossesse intervient pendant l'adolescence. La malnutrition accélère également la progression du VIH au SIDA, tandis que l'épidémie, à son tour, aggrave les effets de la malnutrition en attaquant le système immunologique.
66. Aider les femmes enceintes et les mères allaitantes à satisfaire leurs besoins nutritionnels supplémentaires est un moyen efficace pour rompre le cycle de la faim et de la malnutrition entre les générations, particulièrement si cet effort est conjugué à des interventions complémentaires, comme une éducation nutritionnelle et des programmes de déparasitage (au moyen de vermifuges).
67. Le PAM est conscient de la difficulté qu'il y a à atteindre et à appuyer efficacement les adolescentes, mais aussi de la nécessité d'étudier les possibilités d'atteindre ce groupe de population et de mobiliser des ressources supplémentaires pour permettre aux adolescentes de participer à des activités d'éducation périscolaire, notamment à des activités d'éducation sur la nutrition, la prévention de l'infection par le VIH et sur des aptitudes utiles dans la vie. Selon la situation nutritionnelle des adolescentes, la distribution d'aliments enrichis peut encourager la fréquentation d'établissements d'enseignement et de formation tout en apportant un supplément qui répond à leurs besoins en micronutriments.
- I.1. Des aliments enrichis en micronutriments seront distribués à toutes les femmes enceintes et mères allaitantes et —lorsqu'il y a lieu— aux adolescentes bénéficiant de programmes de nutrition dans le contexte des activités d'éducation périscolaire et lors de formations dispensant des aptitudes utiles à la vie.



- I.2 En collaboration avec les organismes associés, des activités de déparasitage (au moyen de vermifuges) seront organisées à l'intention de toutes les femmes enceintes³⁶ et mères allaitantes bénéficiant de programmes de nutrition.
- I.3 En collaboration avec les organismes associés, il sera organisé des activités de sensibilisation concernant les pratiques de nutrition, de santé et de soins prénatals et post-natals ainsi que la prévention de l'infection par le VIH à l'intention de la moitié au moins des femmes enceintes, des mères allaitantes et des adolescentes bénéficiant d'une assistance dans le cadre des programmes susmentionnés de nutrition, d'éducation périscolaire et de formation professionnelle (au niveau des pays).

Engagement renforcé II: Élargir les activités qui permettent aux filles de fréquenter l'école.

68. L'éducation, spécialement des filles, est l'un des moyens les plus efficaces d'améliorer la sécurité alimentaire à long terme et de renforcer les capacités de survie en périodes de crise. Elle a un impact positif sur la gamme de possibilités économiques qui s'offriront aux filles et sur la participation aux processus communautaires de prise de décisions et se traduit par une réduction de la malnutrition chez les enfants parmi la génération suivante. Les études ont montré que le taux d'infection par le VIH est bien moindre chez les femmes qui ont fait des études secondaires. Les femmes instruites, en outre, envoient plus souvent leurs propres enfants à l'école. L'aide alimentaire fournie sous forme de petits déjeuners ou déjeuners ou de rations à emporter à la maison peuvent beaucoup contribuer à attirer les enfants, spécialement les filles, à l'école, à accroître leur assiduité et à améliorer leur capacité d'assimiler les leçons³⁷.
69. Dans bon nombre des pays ébranlés par l'épidémie de VIH/SIDA, les taux de scolarisation sont plus faibles chez les orphelins que chez les enfants dont les deux parents sont vivants, surtout dans le cas des filles qui sont de facto chef de ménage. Les programmes d'alimentation scolaire peuvent permettre aux enfants dont la famille est touchée par le VIH/SIDA, et surtout aux filles, de fréquenter l'école.
70. Conscient de l'importance de l'adolescence pour les filles et du fait que les disparités entre garçons et filles sont plus marquées après l'école primaire, le PAM s'emploiera à mobiliser des ressources supplémentaires pour appuyer l'éducation secondaire des filles dans les régions où les écarts entre les taux de scolarisation et d'assiduité scolaire au niveau secondaire sont les plus marqués entre garçons et filles.
71. D'autres mesures devront être adoptées pour attirer les filles à l'école et les encourager à poursuivre leurs études, surtout au niveau secondaire: il faudra notamment recruter des enseignants de sexe féminin, aménager des toilettes séparées et garantir la sécurité du trajet entre le foyer et l'école. Le PAM mènera une action de plaidoyer pour promouvoir de telles mesures et travaillera avec les organismes associés qui prodiguent les services.
- II.1 La moitié des élèves des écoles primaires bénéficiant d'une aide alimentaire seront des filles (objectif mondial devant être atteint d'ici à 2007).

³⁶ Au cours des deuxième et troisième trimestres de la grossesse dans les régions où les parasites intestinaux sont endémiques (c'est-à-dire une incidence supérieure à 20 ou 30 pour cent) et où l'anémie est généralisée. Voir: Rapport de la Consultation informelle de l'OMS sur l'infection par les parasites intestinaux et l'anémie chez les filles et les femmes, Genève, 1994.

³⁷ Tel est également le cas pour les garçons qui proviennent de milieux désavantagés (ainsi que pour les objectifs ci-dessous).



- II.2 Des rations à emporter à la maison, seront prévues pour les filles s'il y a une différence égale ou supérieure à 15 pour cent entre les garçons et filles pour ce qui est des taux de scolarisation ou d'assiduité scolaire dans les écoles primaires bénéficiant d'une assistance du PAM (au niveau des pays).
- II.3 Dans les régions où le PAM appuie l'éducation primaire et où l'écart entre garçons et filles en ce qui concerne les taux de scolarisation et d'assiduité scolaire est égal ou supérieur à 25 pour cent, une ration à emporter à la maison sera distribuée aux filles qui suivent des études secondaires, l'objectif étant de réduire de moitié cet écart dans les écoles secondaires bénéficiant d'un appui du PAM (au niveau des pays).

Engagement renforcé III: Veiller à ce que les femmes tirent des avantages au moins égaux des avoirs créés au moyen d'activités vivres pour la formation et d'activités vivres-contre-travail.

72. Les compétences et le savoir qu'elles ont acquis grâce à la formation constituent un capital humain que les adolescentes et les femmes pauvres ont constitué et possèdent personnellement. Ce capital compense certains des désavantages auxquels les femmes sont confrontées dans la société et leur permet de s'épanouir personnellement et de contribuer au progrès de la famille et de la communauté tout entière. En outre, il permet aux femmes de reprendre pied plus facilement après une crise. Les adolescentes et les femmes peuvent utiliser ce capital partout où elles vont, ce qui est important dans des situations de déplacement ou de migration. Des efforts complémentaires de sensibilisation des hommes devront être entrepris pour leur faire comprendre que c'est en raison des désavantages auxquels elles se heurtent que les femmes devraient être privilégiées dans les activités de formation.
73. Il est essentiel que les avoirs physiques créés au moyen d'activités vivres-contre-travail répondent aux priorités des femmes. Il faudra parfois pour cela réorienter les programmes pour abandonner certaines activités qui, bien que menées de longue date, ne répondent pas aux besoins et aux priorités des femmes.
74. Les activités vivres-contre-travail devraient tenir compte des capacités physiques des femmes et être conçues de manière à faciliter leur participation. Par exemple, il n'est sans doute pas souhaitable de faire travailler des femmes dans des chantiers de travaux publics si elles sont affaiblies ou sont déjà surchargées de travail. Il importe également de veiller à ce que les conditions de travail soient décentes et conformes aux normes minimums du travail applicables dans la société ou la communauté considérée eu égard aux normes sociales et culturelles locales. Les conditions de travail doivent également être conformes aux normes de l'Organisation internationale du travail (OIT).
75. Aussi bien les activités vivres pour la formation que vivres-contre-travail doivent conduire à identifier les priorités et les besoins dans une perspective différenciée par sexe et reposer sur une analyse des avantages à trois niveaux: avantages provenant de l'aide alimentaire; avantages provenant de la participation à la formation et au travail et avantages provenant des avoirs créés. Dans le cas des activités génératrices de revenus, il faudra étudier leur viabilité sur le marché. Des horaires de travail souples devront souvent être revus pour permettre aux femmes chargées d'innombrables tâches ménagères de participer aux activités, surtout dans le cas des veuves et des mères célibataires. Ces programmes devront également organiser à l'intention des femmes qui travaillent des garderies auxquelles elles puissent confier leurs jeunes enfants.



- III.1 Au moins 70 pour cent des participants aux activités de formation appuyées par une aide alimentaire seront des adolescentes et des femmes, qu'il s'agisse d'éducation périscolaire, de préparation à la vie, d'apprentissage d'activités génératrices de revenus, de formation à la création de micro-entreprises ou de la préparation à l'exercice de fonctions communautaires de responsabilités (au niveau des pays).
- III.2 Lorsqu'il est envisagé de créer des avoirs physiques dans le cadre d'activités vivres-contre-travail, il faudra entreprendre une analyse de situation pour déterminer que les avoirs en question répondent aux besoins des adolescentes et des femmes appartenant à des ménages vivant dans l'insécurité alimentaire, que les filles et les femmes participeront à la gestion et à l'utilisation des avoirs créés et qu'elles en tireront au moins la moitié des avantages (au niveau des pays).
- III.3 Les activités vivres-contre-travail seront conçues de manière à faciliter la participation au travail des femmes et des adolescentes de plus de 15 ans en s'assurant qu'elles ne soient pas surchargées de travail (au niveau des pays).
- III.4 Toute personne, homme ou femme, participant à une activité vivres pour la formation ou vivres-contre-travail recevra une carte individuelle ou familiale de ration établie à son nom.

Engagement renforcé IV: Aider les femmes à contrôler les rations destinées aux ménages distribuées dans le cadre de secours alimentaires d'urgence.

76. Cet engagement se rapporte aux opérations de distribution de rations familiales de secours aux populations tributaires de l'aide humanitaire (habituellement des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays). Les recherches empiriques ayant montré que ce sont les femmes qui gèrent l'alimentation de la famille et comme les périodes de crise offrent une possibilité d'infléchir les rôles que la société assigne traditionnellement aux hommes et aux femmes, le PAM a décidé, à titre pilote, de mettre les cartes de ration au nom des femmes et d'appliquer des mesures transparentes pour permettre aux femmes d'avoir plus facilement accès aux aliments et de les contrôler. Des éléments comme l'emplacement des points de distribution et la façon dont les aliments sont emballés seront pris en compte lors des activités pilotes. Ces dernières permettront au PAM, entre autres, d'évaluer le coût des types d'emballage les mieux appropriés pour les femmes.

- IV.1 Le PAM s'attachera à déterminer où il y a lieu d'établir les points de distribution des vivres pour permettre aux femmes de prendre livraison des rations et pour leur éviter de devoir parcourir, souvent dans des conditions peu sûres, un long chemin pour parvenir jusqu'aux points de distribution.
- IV.2 En outre, le PAM s'emploiera à déterminer s'il y a lieu de prévoir un emballage spécial pour permettre aux femmes d'aller chercher les rations et de les transporter plus facilement.
- IV.3 Sauf lorsqu'un ménage ne comporte pas de femme adulte, les cartes familiales donnant droit aux distributions gratuites de rations seront établies au nom d'une femme (au niveau des pays).
- IV.4 Dans le cas des familles polygames, une carte de rations distincte sera délivrée pour chaque femme et les personnes à sa charge; le mari sera considéré comme un membre de l'un de ces groupes ou ménages.



- IV.5 En périodes de sérieuse insécurité ou d'effondrement de l'ordre social, les modalités de distribution seront conçues en consultation avec les femmes pour éviter de les exposer à des risques.
- IV.6 Les bénéficiaires, hommes et femmes, seront informés des distributions: taille et composition des rations destinées aux ménages; critères de sélection des bénéficiaires et heure et lieu des distributions; la raison pour laquelle les bénéficiaires ne doivent fournir aucun service ni aucune faveur en échange de rations; et les procédures à suivre pour signaler les cas d'abus ou de tentative d'abus liés à la distribution de vivres.
- IV.7 Les femmes seront encouragées à prendre la livraison des rations elles-mêmes mais se verront offrir la possibilité de désigner officiellement un mandataire pour prendre livraison des rations en leur nom.

Engagement renforcé V: Faire en sorte que les femmes soient également représentées au sein des comités de distribution de vivres et des autres organismes locaux participant à l'exécution des programmes.

- 77. Une participation active des femmes aux comités responsables de la distribution des produits alimentaires et des activités de création d'avoirs contribue à améliorer la gestion des produits alimentaires et à garantir que les priorités des femmes sont prises en considération lors du choix des avoirs devant être créés. Il importe d'établir une distinction entre une simple représentation et une participation active qui influe sur les décisions. C'est ce dernier but que vise le PAM, mais celui-ci prend pour hypothèse que le fait d'avoir au sein de ces comités une "masse critique" de femmes —en même temps que l'application d'approches participatives d'identification des bénéficiaires et des activités ainsi qu'une formation tendant à préparer les femmes à occuper des postes de responsabilité au sein de la communauté— facilitera une participation plus active. Il importera de renforcer les capacités des femmes de participer efficacement aux processus de prise de décisions.
- V.1 Dans la mesure du possible, on utilisera des approches faisant appel à la participation des femmes et des hommes pour identifier les bénéficiaires, identifier et formuler les activités, mettre au point les systèmes de suivi et d'évaluation et suivre et examiner les progrès accomplis et les résultats obtenus.
- V.2 Au moins la moitié des représentants et la moitié des membres "dirigeants" (par exemple président, secrétaire, trésorier) des comités responsables de la distribution des produits alimentaires et des activités de création d'avoirs seront des femmes. Si les traditions sociales empêchent de créer des comités mixtes, il sera constitué des comités féminins distincts et il sera mis en place des mécanismes pour qu'il soit tenu compte des vues des femmes (au niveau des pays).
- V.3 Dans toutes les opérations, le PAM cherchera à identifier des partenaires qui dispensent une formation aux femmes qui participent aux comités chargés de la distribution des vivres et aux activités de création d'avoirs. Cette formation portera sur la participation communautaire et l'exercice de responsabilités de direction. L'obligation de formation sera reflétée dans les contrats conclus avec les partenaires d'exécution.



Engagement renforcé VI: Faire en sorte qu'une perspective différenciée par sexe soit intégrée systématiquement aux activités de programmation.

78. De plus en plus, une perspective différenciée par sexe est intégrée à la programmation du PAM. Les mesures pour l'avenir porteront sur les éléments suivants:
- VI.1 Des analyses de situation différenciées par sexe seront organisées sur une base participative; les analyses de vulnérabilité et les évaluations des besoins alimentaires seront réalisées sur une base sexospécifique et en tenant compte des besoins des deux sexes; et les questions liées à la problématique hommes-femmes seront intégrées à la préparation des plans d'intervention en cas d'urgence (objectif devant être atteint au niveau des pays d'ici à 2007).
 - VI.2 En 2003, il sera rassemblé dans des pays sélectionnés des informations de référence sur une série minimum d'indicateurs différenciés par sexe, à la suite de quoi il sera réalisé en 2006–2007 des études visant à évaluer les résultats obtenus. Les données quantitatives seront complétées par des informations qualitatives.
 - VI.3 Des données ventilées par sexe seront rassemblées, analysées et utilisées aux fins de la planification, de l'exécution, de l'examen et de l'évaluation.
 - VI.4 Les mécanismes et procédures applicables en matière de programmation continueront d'être passés en revue pour veiller à ce qu'ils reflètent une approche différenciée par sexe.
 - VI.5 Les dépenses afférentes à la mise en oeuvre des Engagements renforcés en faveur des femmes seront intégrées au budget AAP et aux budgets des programmes.
 - VI.6 Le souci d'appliquer comme il convient la politique concernant la problématique hommes-femmes et la proportion d'agents de sexe féminin seront deux importants critères de sélection des partenaires d'exécution.
 - VI.7 Les accords contractuels conclus avec des partenaires aux échelons mondial et national seront revus et mis à jour pour qu'ils reflètent les Engagements renforcés en faveur des femmes.

Plaidoyer

Engagement renforcé VII: Contribuer à créer un environnement qui reconnaisse le rôle important que les femmes jouent dans la sécurité alimentaire des ménages et qui encourage aussi bien les hommes que les femmes à réduire les inégalités entre les sexes.

79. La Déclaration du Millénaire adoptée en 2000 a fait de l'égalité entre les sexes un élément central de toutes les activités du système des Nations Unies. Tous les objectifs de développement visés dans la Déclaration du Millénaire ont un aspect sexospécifique, et la plupart d'entre eux sont clairement liés à la sécurité alimentaire et comptent parmi les buts visés par les programmes bénéficiaires de l'assistance du PAM.
80. Les efforts de plaidoyer seront axés sur la corrélation qui existe entre la sécurité alimentaire et l'autonomisation des femmes afin de créer un environnement socioculturel, économique, politique et juridique qui encourage l'égalité des chances pour les femmes. Dans son dialogue sur les politiques générales, le PAM traite principalement avec les gouvernements des pays hôtes, dont la plupart ont pris leurs propres engagements de faciliter l'autonomisation et la promotion des femmes et d'oeuvrer pour l'égalité entre hommes et femmes, comme prévu dans la Déclaration de Beijing de 1995. Les efforts de



plaidoyer du PAM, par conséquent, vont dans le sens des stratégies élaborées au plan national pour garantir l'égalité entre hommes et femmes.

- VII.1 Dans le contexte général des efforts de plaidoyer du PAM, il sera élaboré et diffusé des messages de plaidoyer et de sensibilisation aux activités de l'Organisation au moyen des contacts que le Programme entretient avec les médias. Ces messages tendront à faire comprendre qu'il est dans l'intérêt des ménages et de la société dans son ensemble de faire en sorte que les femmes soient mieux alimentées, mieux instruites et plus qualifiées, participent dans des conditions plus égales aux activités plus économiques et aient davantage voix au chapitre dans la prise de décisions.
- VII.2 Les bureaux de pays s'emploieront à veiller à ce que la problématique hommes-femmes demeure au premier plan lors de l'élaboration des bilans communs de pays, des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des appels communs.
- VII.3 Les bureaux de pays entretiendront un dialogue avec les gouvernements des pays hôtes et les organismes de contrepartie pour les exhorter à ce que l'environnement socio-culturel, économique, politique et juridique soit propice à la promotion de la femme et à l'égalité entre les sexes.
- VII.4 Les bureaux de pays mèneront auprès des organismes associés, spécialement sur le terrain, une action de plaidoyer pour défendre l'égalité entre les sexes dans le personnel.

Ressources humaines

Engagement renforcé VIII: Progresser sur la voie d'une égalité entre hommes et femmes dans les domaines du personnel, des possibilités et des responsabilités et veiller à ce que les politiques de gestion des ressources humaines tiennent compte des spécificités des hommes et des femmes et offrent aux fonctionnaires la possibilité de concilier leurs priorités personnelles et professionnelles.

81. Le PAM appuie sans réserve l'objectif de l'Organisation des Nations Unies, qui est de parvenir à l'égalité entre les sexes en matière d'effectifs pour pouvoir s'acquitter efficacement de sa mission. L'objectif de la politique de gestion des ressources humaines du PAM demeure une représentation égale des hommes et des femmes parmi le personnel recruté aussi bien sur le plan international³⁸ que local, à tous les niveaux de l'Organisation et pour toutes les attributions.
82. La mise en oeuvre de l'Engagement VIII représente pour le PAM un défi majeur dans un environnement caractérisé par une proportion croissante de lieux d'affectation pénibles qui rendent particulièrement difficile la vie personnelle de tous les fonctionnaires, hommes et femmes. La représentation limitée des fonctionnaires de sexe féminin dans la direction des opérations de secours humanitaire exigera l'adoption de mesures spéciales pour identifier et préparer, grâce à une formation, un nombre suffisant de femmes compétentes pouvant occuper des postes de responsabilité. Il importe également de recruter localement un plus grand nombre de femmes pour pourvoir des postes dans lesquels leur présence est

³⁸ Parmi le personnel recruté sur le plan international, cet objectif est poursuivi en même temps que celui consistant à assurer une représentation adéquate des pays en développement (40 pour cent actuellement).



extrêmement nécessaire, par exemple pour surveiller la distribution de l'aide alimentaire, ainsi que pour suivre l'impact de l'assistance sur les femmes bénéficiaires.

83. Tout en ayant pour objectif global l'égalité entre hommes et femmes, les politiques de gestion des ressources humaines du PAM devront tenir compte des besoins en personnel de l'Organisation ainsi que des besoins individuels des fonctionnaires de sexe masculin et féminin qui doivent concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Cette dernière question dépasse celle de l'égalité entre hommes et femmes et sera abordée dans le contexte de la révision des politiques de gestion des ressources humaines qui doit avoir lieu en 2002/2003.

- VIII.1 Au moins 50 pour cent des agents recrutés dans chacune des catégories ci-après seront des femmes qualifiées: fonctionnaires du cadre organique recrutés sur le plan international, administrateurs nationaux (au niveau mondial dans les deux cas) et agents des services généraux (au niveau des pays).
- VIII.2 Au moins 75 pour cent des agents recrutés localement pour surveiller la distribution de l'aide alimentaire seront des femmes qualifiées (au niveau des pays).
- VIII.3 En ce qui concerne les postes auxquels les femmes sont très peu représentées (c'est-à-dire lorsque l'écart entre hommes et femmes dépasse 25 pour cent), des efforts particuliers seront déployés pour recruter des femmes qualifiées de manière à réduire la différence de moitié (au niveau mondial pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international et au niveau des pays pour les agents recrutés localement).
- VIII.4 La proportion de femmes figurant dans tous les registres de candidats potentiellement qualifiés pour des postes du cadre organique soumis à un recrutement au plan international sera d'au moins 50 pour cent (au niveau mondial).
- VIII.5 Des mesures seront adoptées pour accroître la proportion de femmes à des postes de direction³⁹, et l'on s'attachera à développer les capacités des fonctionnaires qualifiées pour les préparer à occuper des postes de direction tout en s'attachant à réduire les différences entre les sexes au moyen d'un recrutement externe.
- VIII.6 Des mesures seront adoptées pour accroître la proportion de fonctionnaires recrutées sur le plan international affectées à des opérations d'aide humanitaire en:
- organisant un programme pour préparer des femmes à de telles opérations;
 - assurant un équilibre entre hommes et femmes dans le registre des fonctionnaires qualifiés pour participer à des interventions d'urgence; et
 - assurant un équilibre entre hommes et femmes parmi les participants à la formation aux interventions en cas d'urgence et les chefs d'équipe.
- VIII.7 Toutes les politiques de gestion des ressources humaines demeureront fondées sur une perspective d'égalité entre hommes et femmes.

³⁹ Postes de directeur de pays et de directeur de pays adjoint et tous les postes de classe D-1 et de classes supérieures.



- VIII.8 Un élément de sensibilisation à la problématique hommes-femmes sera incorporé à tous les cours de formation, lorsqu'il conviendra.
- VIII.9 Tous les fonctionnaires du cadre organique, qu'ils soient recrutés au plan national ou international, recevront une formation correspondant à leurs attributions aux directives applicables à la mise en oeuvre des Engagements renforcés en faveur des femmes.
- VIII.10 Des agents des organismes associés représenteront 15 pour cent des participants aux programmes de formation à la mise en oeuvre des Engagements renforcés en faveur des femmes (au niveau des pays).

Prochaines étapes

84. Si le Conseil d'administration approuve la politique concernant la problématique hommes-femmes pour 2003–2007, le PAM parachèvera son plan de mise en oeuvre, qui sera assorti d'un cadre de mesure des résultats. Du point de vue de l'application, la difficulté consistera à établir un équilibre judicieux entre la nécessité de continuer de faire une large place à la problématique hommes-femmes et à l'amélioration de la condition de la femme et celle d'intégrer de plus en plus aux objectifs toutes les activités en démantelant progressivement les mécanismes spéciaux d'application.
85. Les aspects ci-après de la mise en oeuvre des Engagements devront retenir l'attention:
- Une équipe spéciale de la direction générale chargée de la mise en oeuvre de la politique concernant la problématique hommes-femmes devra, sur une base continue, donner les indications nécessaires et suivre l'exécution.
 - La problématique hommes-femmes continuera d'être intégrée aux documents directifs et aux nouvelles stratégies et directives concernant la programmation, le plaidoyer et les ressources humaines. Les directives existantes seront revues à la lumière des Engagements renforcés en faveur des femmes et mises à jour en cas de besoin.
 - Les objectifs visés au plan mondial par les Engagements renforcés en faveur des femmes seront intégrés aux programmes de travail annuels des divisions et des bureaux régionaux et les résultats obtenus seront suivis périodiquement.
 - Les objectifs à atteindre au niveau des pays seront identifiés en fonction des résultats des études de référence et intégrés aux plans d'intervention en cas d'urgence, aux schémas de stratégie de pays et aux descriptifs des programmes de pays, et les ressources nécessaires seront intégrées aux budgets des activités au niveau des pays, tandis que des systèmes seront mis en place pour suivre les progrès accomplis et les résultats obtenus. Il ne sera préparé de plan d'action concernant la problématique hommes-femmes que lorsque les circonstances le justifieront spécialement.
 - Les directeurs de division, des bureaux régionaux et des bureaux de pays seront responsables de la mise en oeuvre des Engagements renforcés en faveur des femmes; un appui technique leur sera fourni par des équipes responsables de la problématique hommes-femmes composées de fonctionnaires de sexe masculin et féminin des divisions, bureaux régionaux, bureaux de pays et bureaux auxiliaires, qui se tiendront en contact avec les groupes thématiques au niveau des régions et des pays.
 - Les objectifs fixés au niveau des régions et des pays seront reflétés dans les plans de travail des responsables des bureaux régionaux et bureaux de pays, qui devront les incorporer aux programmes de travail de leurs bureaux et des fonctionnaires de leurs unités.



- g) Les directeurs de pays devront refléter les considérations liées à la problématique hommes-femmes dans leur participation aux processus d'élaboration des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté, des bilans communs de pays, des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des appels communs.
- h) Les directeurs de programmes seront tenus pour responsables, dans l'appréciation de leurs performances, des progrès accomplis en ce qui concerne la mise en oeuvre des Engagements renforcés en faveur des femmes.
- i) Au siège, c'est le conseiller pour la problématique hommes-femmes qui dirigera les activités d'élaboration de directives et de renforcement des capacités, notamment en mettant en place un système de diffusion des matériels d'information et des données d'expérience.
- j) Les conseillers régionaux pour les programmes s'attacheront à renforcer leurs propres compétences dans le domaine de la problématique hommes-femmes, assureront la liaison avec le conseiller du siège, donneront des avis aux bureaux de pays sur les mesures à prendre pour intégrer une perspective différenciée par sexe aux activités et sur les mesures d'action positive à adopter en faveur des femmes et dirigeront l'examen des documents relatifs à la problématique hommes-femmes par les Comités d'examen des programmes ainsi que la formation du personnel du PAM et des organismes associés.

⇒ **Incidences budgétaires**

- 86. Le PAM a déjà intégré toutes les dépenses de routine relatives à la problématique hommes-femmes aux budgets de tous les programmes. Début 2003, le PAM participera, au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies, à une étude de cas sur une intégration accrue de ce type de dépenses aux budgets.
- 87. La mise en oeuvre systématique des Engagements renforcés en faveur des femmes exigera des ressources considérables, particulièrement pour la réalisation d'études de référence en 2003 et d'études comparatives en 2006–2007, ainsi que pour la sensibilisation et la formation du personnel du PAM et des organismes associés.
- 88. Les dépenses afférentes à la mise en oeuvre des Engagements seront, à partir de 2004, imputées aux budgets AAP pour 2004–2005 et 2006–2007. Entre-temps —c'est-à-dire jusqu'à la fin de 2003— le PAM aura besoin d'allocations de crédits spéciales de sources aussi bien budgétaires qu'extrabudgétaires pour mettre en oeuvre sa politique.
- 89. Pour 2003, des fonds seront requis pour réaliser des études de référence dans une quarantaine de pays représentant actuellement plus de 90 pour cent des dépenses opérationnelles globales du PAM afin de préparer des directives concernant la mise en oeuvre des Engagements renforcés en faveur des femmes, de réaliser des évaluations des besoins de formation, de préparer des modules de sensibilisation et de formation et d'organiser un cours de formation des formateurs du personnel du PAM et des organismes associés (en 2004). Le coût total des activités prévues pour 2003 est estimé à 1,9 million de dollars, dont 1,4 million de dollars pour la réalisation des études de référence. Il est probable que les coûts de ces activités ne pourront pas être intégralement couverts au moyen de réallocations de crédits ouverts au budget AAP existant. Plusieurs donateurs ont déjà fait savoir qu'ils fourniraient une assistance spéciale pendant la première année d'application de la nouvelle politique concernant la problématique hommes-femmes. Le PAM s'emploie à mobiliser un financement supplémentaire auprès des donateurs. Au cas où il ne serait pas reçu un appui suffisant, le PAM devra réduire le nombre d'études de référence à la lumière des fonds disponibles.



⇒ *Retrait progressif des mesures institutionnelles spéciales*

90. Les mesures d'action positive en faveur des femmes ont un caractère temporaire et devront être progressivement retirées lorsque l'on sera parvenu à l'égalité, celle-ci étant mesurée au moyen d'indicateurs spécifiques. Les mesures d'intégration aux activités d'une perspective différenciée par sexe ne seront pas désengagées et des indicateurs spécifiques à cet égard seront élaborés et contrôlés périodiquement. Les organismes associés, bénéficiaires et parties prenantes seront consultés lors de l'identification de ces indicateurs. L'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre de la politique concernant la problématique hommes-femmes, prévu pour 2004–2005, débouchera sur des recommandations concernant les mécanismes qui devront être maintenus et ceux qui devront être révisés et/ou supprimés, et à quel rythme.

⇒ *Rapports aux Conseil d'administration*

91. Des rapports concernant la mise en oeuvre de la politique concernant la problématique hommes-femmes et des Engagements renforcés en faveur des femmes pour 2003–2007 et sur les résultats obtenus seront soumis au Conseil d'administration à mi-parcours (2005) et lors de l'évaluation finale (2007).

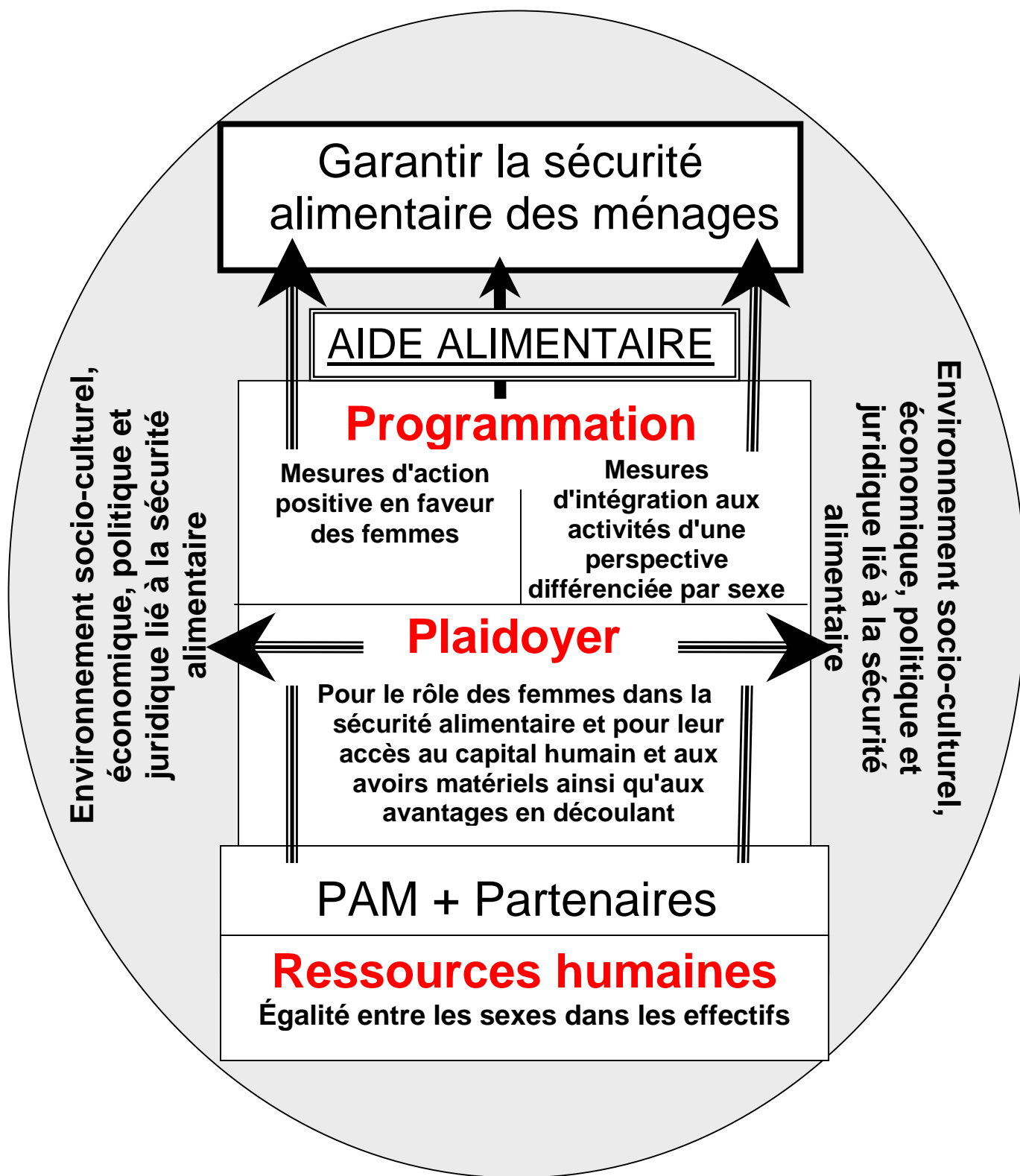
⇒ *Calendrier d'application*

92. Le calendrier d'application de cette politique concernant la problématique hommes-femmes est présenté à l'annexe II.



ANNEXE I

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES MÉNAGES GRÂCE À DES ENGAGEMENTS RENFORCÉS EN FAVEUR DES FEMMES EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION, DE PLAIDOYER ET DE RESSOURCES HUMAINES—CADRE CONCEPTUEL DE LA POLITIQUE DU PAM CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES



ANNEXE II

CALENDRIER D'APPLICATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LA
PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES (2003–2007)

Produits	Dates
1. Communication aux partenaires de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007).	novembre–décembre 2002
2. Élaboration de la version finale du plan de mise en oeuvre de la politique (avec cadre des résultats et budget).	novembre–février 2003
3. Conception et réalisation des études de référence.*	janvier–juin 2003
4. Examen et intégration des objectifs visés par les Engagements aux programmes de travail annuels des divisions, des bureaux régionaux et des bureaux de pays.	à partir de décembre 2002
5. Intégration du plan d'exécution au Plan stratégique pour 2004–2007.	EB.A/2003
6. Les objectifs des Engagements au niveau des pays sont reflétés dans les bilans communs de pays, les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les appels communs et intégrés aux plans d'intervention en cas d'urgence, schémas de stratégie de pays et descriptifs de programmes de pays.	à partir de janvier 2003
7. Préparation, mise à l'essai et finalisation des directives concernant la mise en oeuvre des Engagements.*	mars–juillet 2003
8. Identification des besoins de formation des différentes divisions.*	mars–mai 2003
9. Incorporation des dépenses d'exécution au budget AAP pour 2004–2005 pour la sensibilisation et la formation (2004) et la préparation du rapport d'examen à mi-parcours (2005).	EB.3/2003
10. Préparation, mise à l'essai et finalisation du module de sensibilisation du personnel du PAM et des organismes associés à une perspective différenciée par sexe (intégration à d'autres programmes de formation ou à des activités indépendantes de sensibilisation).*	mars–juillet 2003
11. Préparation, mise à l'essai et finalisation de modules de formation à la mise en oeuvre des Engagements.*	juin–octobre 2003
12. Préparation et organisation de cours de formation des formateurs aux thèmes susmentionnés.*	novembre–décembre 2003
13. Organisation, dans toutes les régions et au siège, de programmes de formation à la mise en oeuvre des Engagements renforcés en faveur des femmes.	janvier–juin 2004
14. Organisation de programmes de sensibilisation du personnel du PAM et des organismes associés à la problématique hommes-femmes.	2003–2004
15. Présentation au Conseil d'administration, pour information, du rapport d'examen à mi-parcours, avant le début d'une nouvelle conférence internationale sur les femmes (prévue).	EB.A/2005
16. Intégration du budget des mesures d'exécution au budget AAP pour 2006–2007: <ul style="list-style-type: none"> ◇ nouveaux programmes de formation (2006–2007) ◇ études comparatives des données de référence (2006–2007) et ◇ évaluation finale (2007) 	EB.3/2005
17. Réalisation des études comparatives des données de référence.	novembre 2006–janvier 2007
18. Organisation de l'évaluation finale.	janvier–juin 2007
19. Présentation au Conseil d'administration du résumé de l'évaluation finale.	EB.3/2007

* Des ressources spéciales devront être identifiées et allouées avant l'exécution de ces activités.



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AAP	Services administratifs et d'appui aux programmes
ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CPA	Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
OCHA	Bureau pour la coordination des affaires humanitaires
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

